

# CONJONCTURE entreprises

*Le regard de l'AGS  
sur les défaillances d'entreprise  
et les mutations économiques*

**Octobre 2026**

Une publication

 **Observatoire AGS**

**AGS**   
LA GARANTIE  
DES SALAIRES

# Sommaire

---

**Édito** ..... **3**  
Chiffres Clés

**4** ..... **Défaillances**  
d'entreprise

**Les emplois** ..... **6**  
menacés

**8** ..... **Les bénéficiaires**  
**AGS**

**Les nouveaux** ..... **9**  
**bénéficiaires**  
**AGS**

**11** ..... **Le soutien de**  
**l'AGS aux salariés**  
des entreprises  
en difficulté

**Dossier** ..... **13**  
Les Services à la personne

**16** ..... **Interview**  
**Loïc GOBÉ**  
Président de la FESP



À l'issue du troisième trimestre 2026, le paysage économique français envoie un signal contrasté. L'accélération des défaillances et des affaires ouvertes s'atténue, mais les difficultés restent installées à un niveau élevé et continuent de peser fortement sur l'emploi et les salariés.

Les données de l'AGS invitent ainsi à dépasser la seule lecture du nombre de procédures. Sur les neuf premiers mois de 2026, les dossiers ouverts par l'AGS progressent de 1,6 %, tandis que les emplois menacés augmentent de 2,8 % et les bénéficiaires de 11,1 %. La sinistralité ralentit donc en volume, mais gagne en intensité sociale et financière. Les procédures concernent davantage de salariés et touchent, en moyenne, des entreprises aux effectifs plus importants. Les entreprises de plus de 100 salariés illustrent ce décalage : elles ne représentent que 0,7 % des interventions, mais concentrent 24,7 % des avances en 2026, contre 22,1 % l'année précédente.

Le profil des bénéficiaires confirme que les procédures collectives affectent le cœur de l'emploi salarié. Les CDI restent très majoritaires, tandis que l'âge et l'ancienneté moyens progressent légèrement. Les difficultés touchent ainsi des salariés durablement installés dans l'emploi, pour lesquels la rupture du contrat peut peser sur les trajectoires professionnelles et l'équilibre économique des ménages.

La hausse du salaire de référence et de l'avance moyenne par bénéficiaire renforce ce constat. L'AGS intervient auprès d'un nombre croissant de salariés et garantit des droits moyens plus élevés. Sur les neuf premiers mois de l'année, leur hausse de 16,7 % dépasse nettement celle des bénéficiaires. L'effort financier augmente donc plus vite que le nombre de nouveaux salariés pris en charge.

Cette divergence entre le rythme des procédures et celui de leurs conséquences révèle une transformation de la sinistralité. Celle-ci devient moins extensive par le nombre de dossiers, mais plus intensive par les emplois exposés, les salariés accompagnés et les montants mobilisés.

Au-delà de ces tendances globales, certaines activités connaissent des mutations profondes qui redessinent durablement leurs équilibres économiques et sociaux. C'est notamment le cas des services à la personne, auxquels nous consacrons le cahier spécial de ce trimestre. Alors que les besoins d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles continuent de progresser, les entreprises du secteur doivent s'adapter à de nouveaux enjeux de recrutement, de professionnalisation et d'équilibre économique. Le cahier spécial de ce trimestre donne la parole à Loïc Gobé, Président de la Fédération des entreprises de services à la personne (FESP), pour décrypter les perspectives et les défis d'un secteur devenu incontournable.

Ces transformations rappellent combien la solidité du tissu économique et la préservation de l'emploi demeurent des enjeux majeurs. En garantissant les créances salariales, l'AGS limite la transmission des défaillances aux salariés et aux ménages. Son intervention constitue ainsi un amortisseur social, mais aussi économique, face à des difficultés d'entreprises dont les effets dépassent largement le seul cadre des procédures collectives.

Bonne lecture !

**Antonin Blanckaert**

Directeur général de l'AGS

## Chiffres Clés 2026 (à fin septembre)

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES



**19 998**

▲ +1,6 %

AVANCES



**1,96** Milliard d'euros

▲ +16,7 %

BÉNÉFICIAIRES



**211 277**

▲ +11,1 %

# Défaillances d'entreprise



**À** fin août 2026, 70 766 défaillances d'entreprises sont recensées en cumul sur douze mois par la Banque de France. Les défaillances progressent encore de 4,8 % sur un an et restent supérieures de 19 % à la moyenne 2010-2019. La phase d'accélération semble donc s'atténuer, sans que le tissu productif soit revenu à une situation normale.

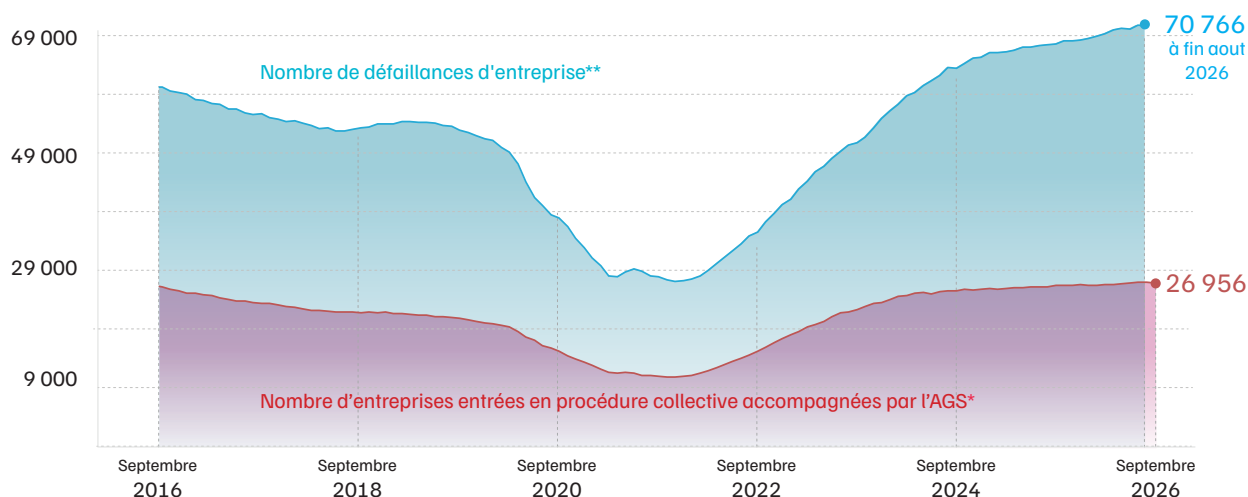
Dans ce contexte, l'AGS comptabilise 26 956 interventions à fin septembre 2026 sur douze mois, soit 424 de plus qu'un an auparavant et une hausse de 1,6 %. Après la remontée des dernières années, l'indicateur évolue désormais sur un plateau élevé. Son léger repli depuis juillet marque une inflexion récente, encore trop limitée pour caractériser une baisse de fond.

Sur les neuf premiers mois de 2026, 19 998 nouveaux dossiers ont été ouverts par l'AGS, contre 19 679 en 2025, soit une progression de 1,6 %. Les hausses se concentrent dans

les autres services (+10,2 %), l'hébergement-restauration (+10,1 %), l'agriculture (+7,8 %) et l'information-communication (+7,0 %). À l'opposé, l'immobilier (-18,8 %), les transports (-10,0 %) et la construction (-6,9 %) restent orientés à la baisse.

Les entreprises de moins de dix salariés représentent 84,2 % des interventions. Celles de un à deux salariés progressent de 5,1 % et concentrent 45,4 % du total, illustrant la vulnérabilité des TPE aux tensions sur les marges et la trésorerie. Les entreprises d'au moins 100 salariés ne représentent que 147 dossiers, soit 0,7 % du total, mais leur nombre augmente de 6,5 %. Leur faible poids statistique ne doit pas masquer leur portée potentielle : chaque procédure concerne davantage de salariés et produit des conséquences sociales et des enjeux de garantie démultipliés ■

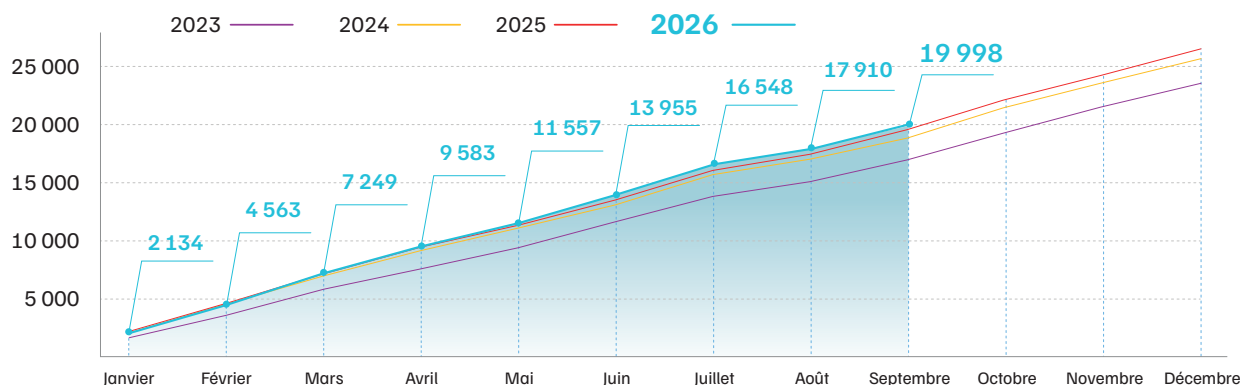
## DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE ET ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (sur 12 mois glissants)



\* Données de l'AGS au 30 septembre 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

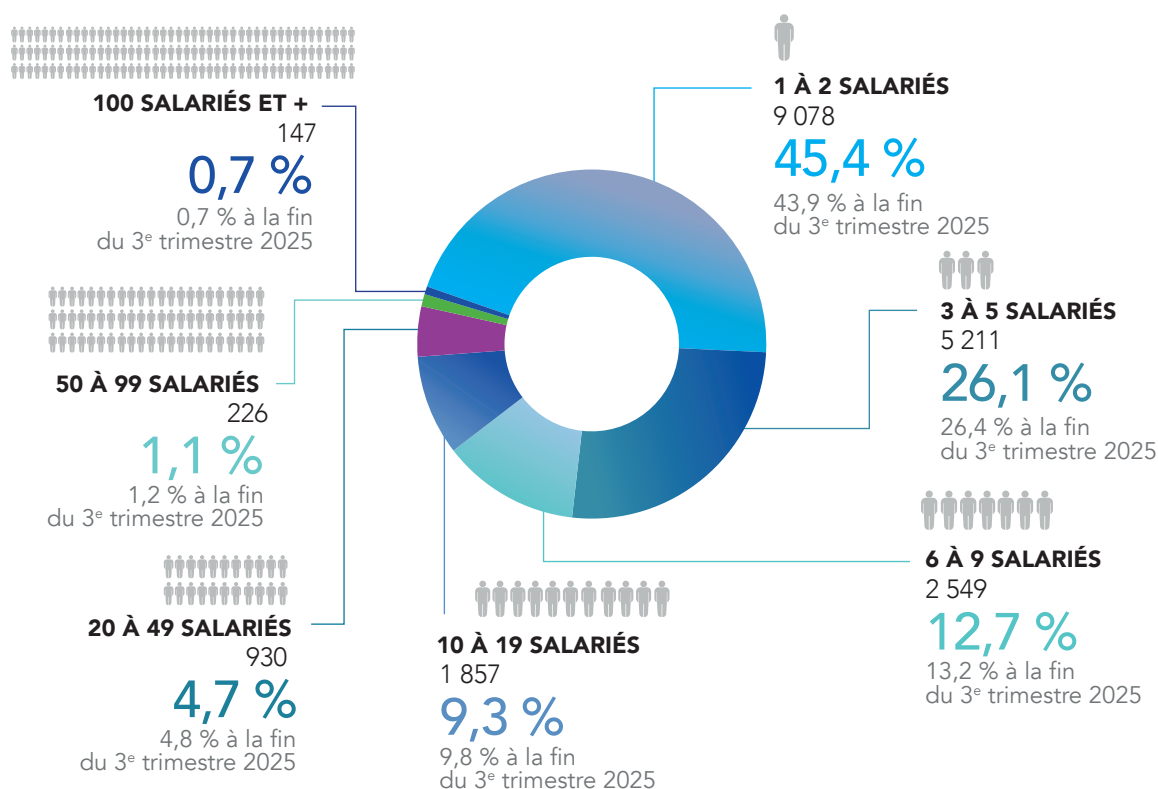
\*\* Données de la Banque de France actualisées à fin août 2026 - Révision mensuelle des 24 derniers mois

## ÉVOLUTION DES NOUVELLES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (en cumul mensuel par année)

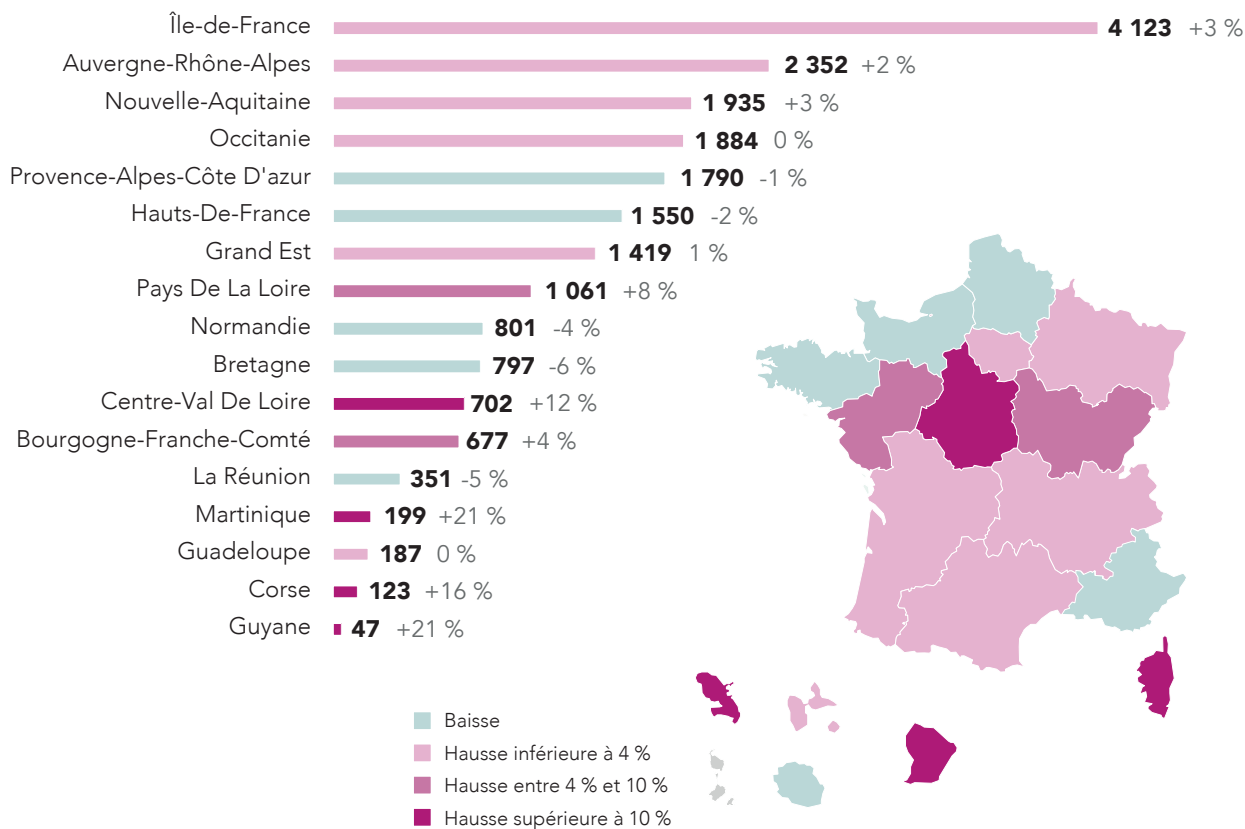


Données de l'AGS au 30 septembre 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

## TYPOLOGIE DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



Les entreprises accompagnées sont rattachées territorialement au département de la juridiction compétente dans le cadre de la procédure collective.



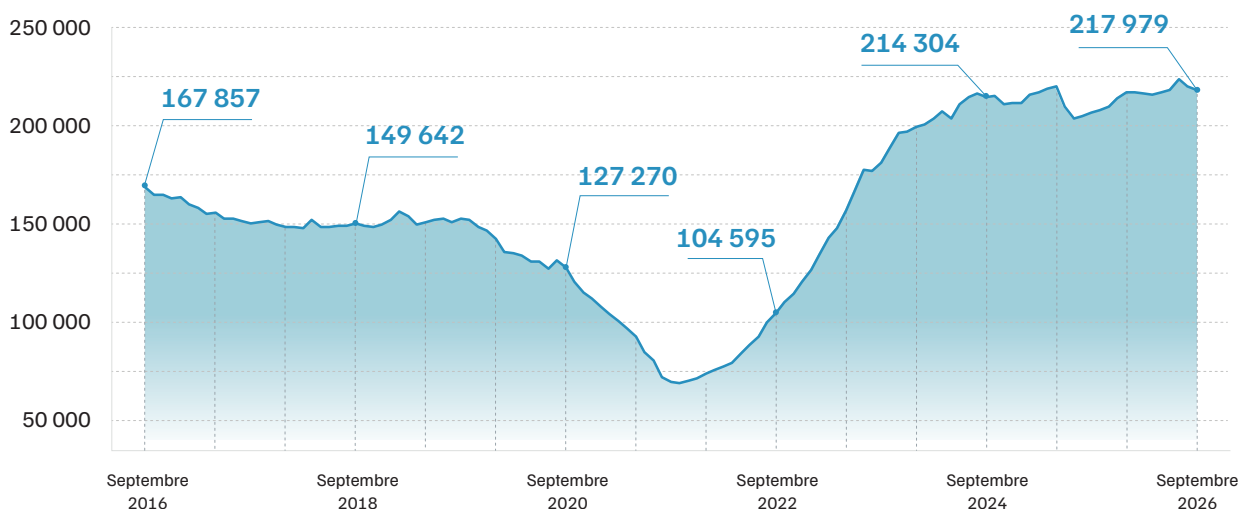
À fin septembre 2026, 217 979 emplois sont menacés dans les dossiers ouverts par l'AGS en cumul sur douze mois, contre 206 216 un an auparavant, soit une hausse de 5,7 %. Cette progression, supérieure à celle du nombre d'interventions (+1,6 %), révèle une intensité sociale accrue des procédures, sous l'effet d'entreprises aux effectifs plus importants.

Sur les neuf premiers mois de 2026, 160 369 emplois sont menacés, contre 156 067 sur la même période de 2025, soit une hausse de 2,8 % et 4 302 emplois supplémentaires. La progression est alimentée par les autres services (+24,6 %), les services aux entreprises (+24,4 %), l'hébergement-restauration (+12,7 %) et l'agriculture (+12,3 %). L'industrie augmente de 8,6 % et représente plus de 26 000 emplois menacés.

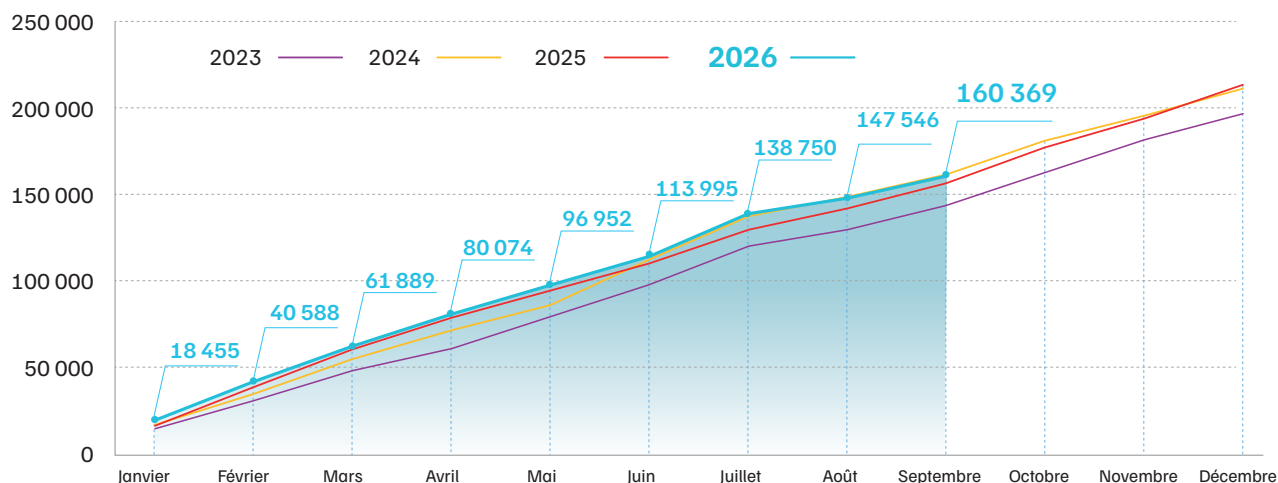
Le commerce progresse modérément de 1,4 %, après une quasi-stabilité sur douze mois. À l'opposé, les activités financières (-61,5 %), les transports (-32,3 %) et la construction (-8,7 %) sont orientés à la baisse.

Les écarts territoriaux sont prononcés. Les emplois menacés progressent de 72,8 % dans les Hauts-de-France et de 34,8 % en Centre-Val de Loire. Ils diminuent en Normandie (-28,8 %), en Bourgogne-Franche-Comté (-18,2 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (-11,0 %). L'Île-de-France demeure la région la plus exposée, avec 45 849 emplois menacés, malgré un recul de 4,3 % ■

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS MENACÉS DANS LE CADRE DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (sur 12 mois glissants)

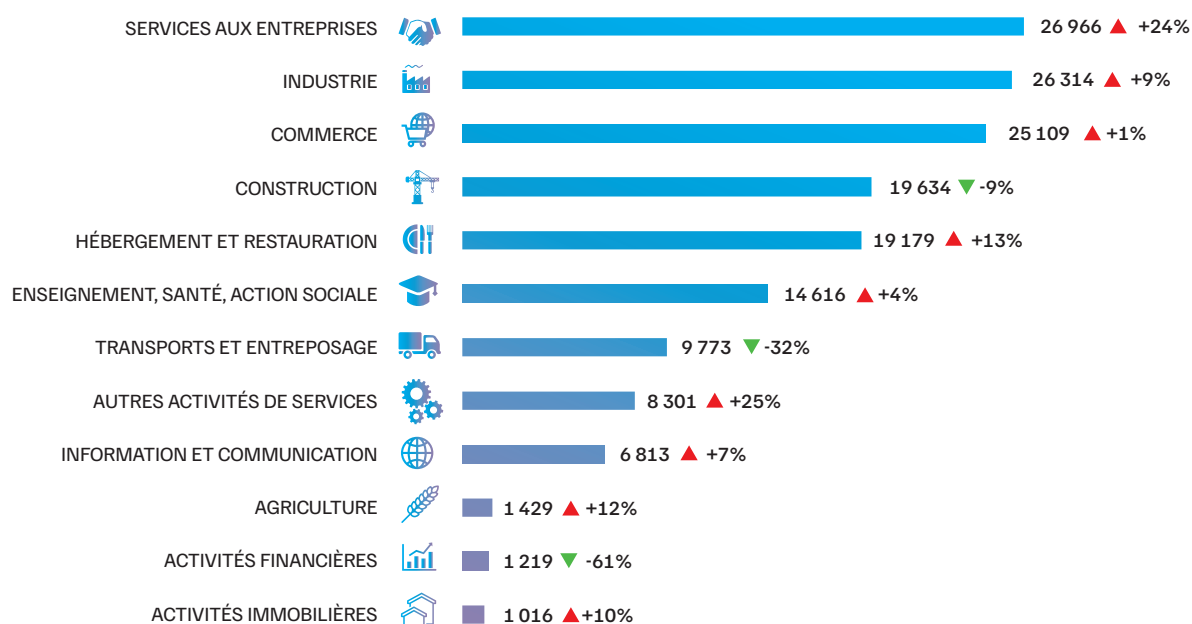


## ÉVOLUTION DES EMPLOIS MENACÉS (en cumul mensuel par année)

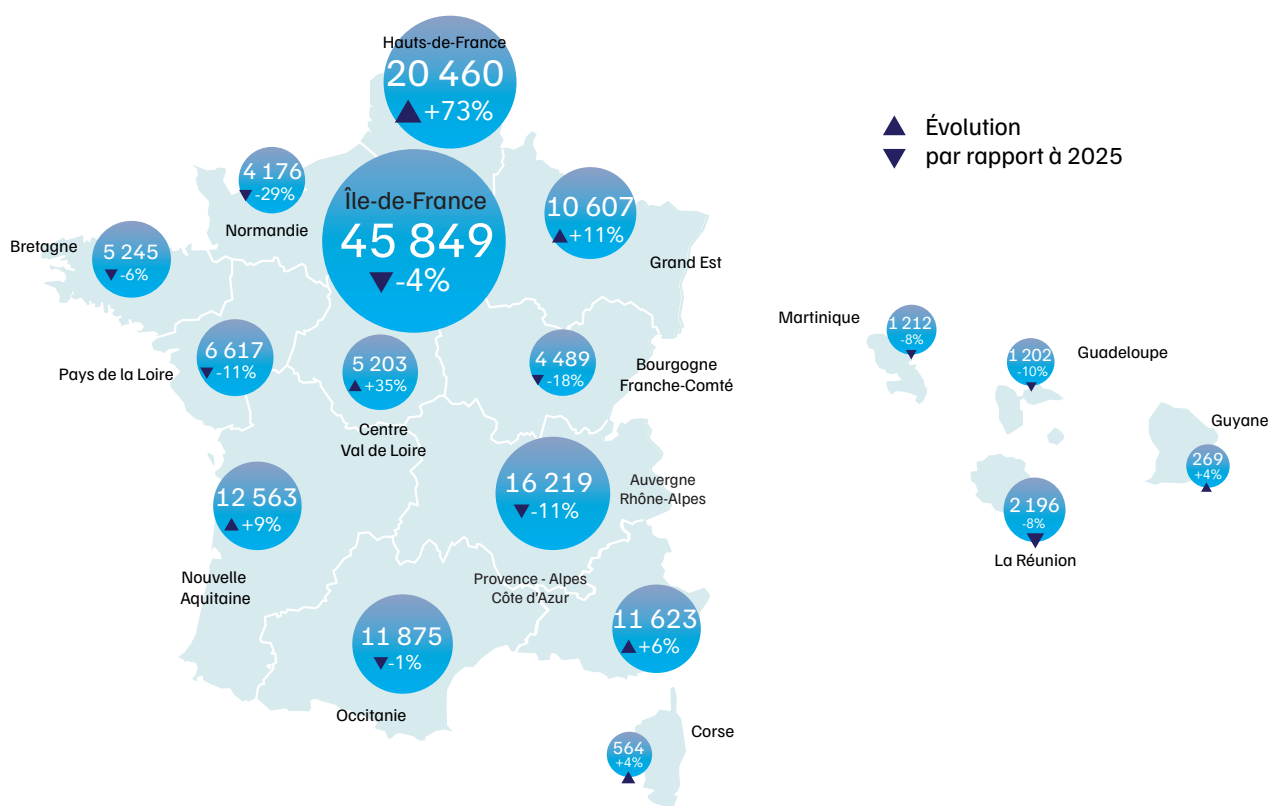


Données de l'AGS au 30 septembre 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

## RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS MENACÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



## EMPLOIS MENACÉS PAR RÉGION DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



Les emplois menacés sont rattachés territorialement au département de la juridiction compétente dans le cadre de la procédure collective.

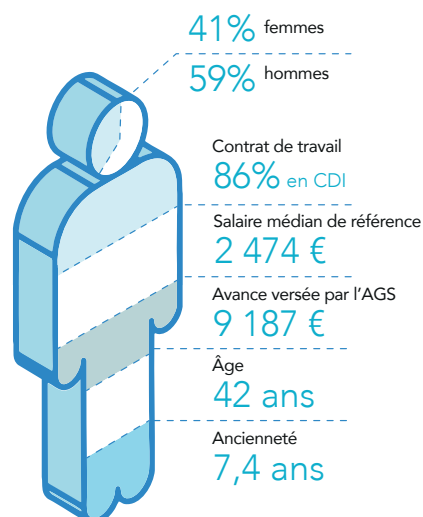
# Les bénéficiaires AGS



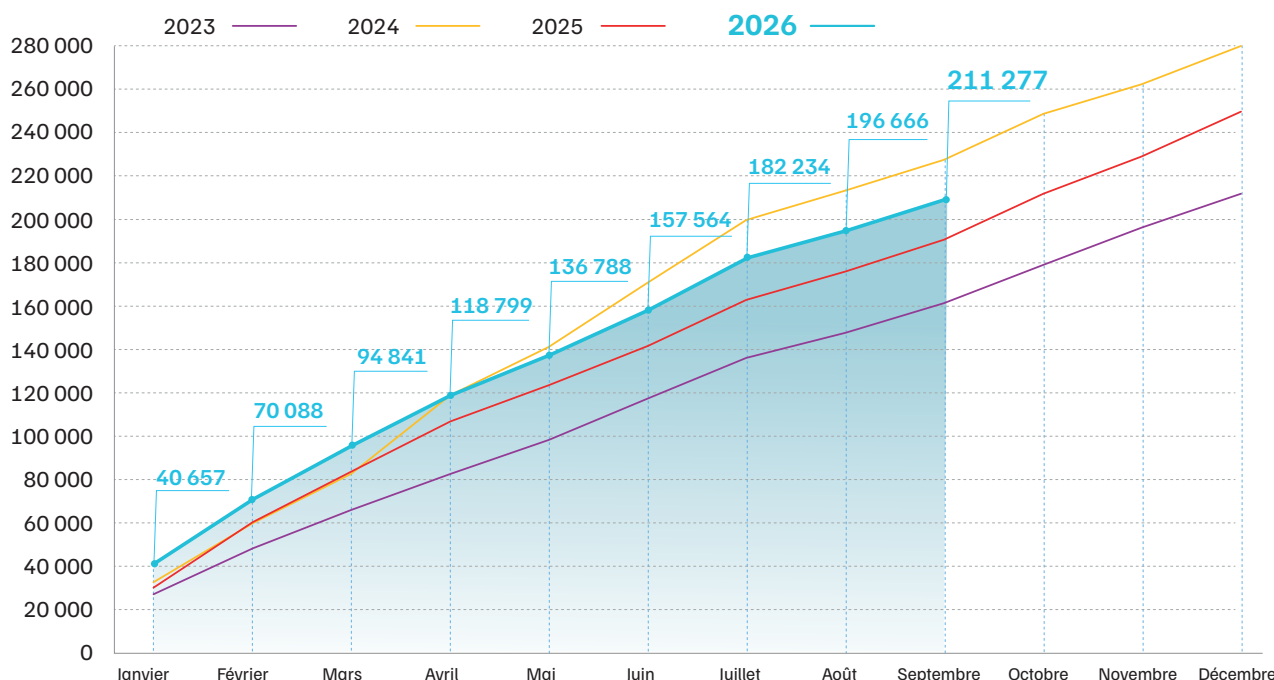
## Qu'est-ce qu'un bénéficiaire AGS ?

Un bénéficiaire de l'AGS est un salarié d'une entreprise en procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) auprès duquel l'AGS a assuré le paiement des créances salariales que l'entreprise n'était pas en capacité d'honorer ■

## PROFIL TYPE DU SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN 2026



## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES SOUTENUS PAR L'AGS (en cumul mensuel par année)



Données de l'AGS au 30 septembre 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

**A**fin septembre 2026, 211 277 bénéficiaires ont été pris en charge par l'AGS depuis le début de l'année, contre 190 155 sur la même période de 2025, soit une progression de 11,1 %. L'écart avec 2025, qui atteignait 37,5 % en janvier, s'est progressivement réduit au fil de l'année. La progression annuelle ralentit donc, mais le nombre de salariés pris en charge demeure nettement supérieur à celui de l'année précédente.

Les Hauts-de-France contribuent fortement à la dynamique d'ensemble, avec 24 044 bénéficiaires, en hausse de 73,5 % sur un an. Le Centre-Val de Loire (+34,8 %) et la Bretagne (+22,3 %) enregistrent également des progressions marquées. L'Île-de-France demeure la première région en volume, avec 56 301 bénéficiaires, soit une hausse de 10,7 %. À l'inverse, la Normandie enregistre un repli significatif de 19,8 %, avec 6 830 bénéficiaires contre 8 517 à fin septembre 2025. Les baisses observées en

Bourgogne-Franche-Comté (-13,4 %) et en Martinique (-12,5 %) confirment une géographie contrastée des fragilités économiques.

Le profil des bénéficiaires reste globalement stable, mais connaît quelques inflexions. Les salariés en contrat à durée indéterminée demeurent très majoritaires, avec 85,9 % des bénéficiaires, même si leur part recule de 2,4 points sur un an. Cette prédominance confirme que les procédures collectives continuent d'affecter largement l'emploi stable. La part des femmes atteint 40,9 % des bénéficiaires, contre 38,5 % en 2025, soit une progression de 2,4 points. L'âge moyen s'établit à 42,3 ans, contre 41,8 ans un an auparavant, tandis que l'ancienneté moyenne progresse de 7,0 à 7,4 ans. Le salaire médian de référence augmente de 3,3 %, à 2 474 euros, et le salaire moyen de 5,2 %, à 2 857 euros. Parallèlement, l'avance moyenne par bénéficiaire atteint 9 187 euros, en hausse de 6,0 % ■

# Nouveaux bénéficiaires accompagnés par l'AGS



À fin septembre 2026, l'AGS comptabilise 207 178 nouveaux bénéficiaires en cumul sur douze mois, contre 188 178 un an auparavant, soit une hausse de 10,1 %. Cette progression, nettement supérieure à celle du nombre d'interventions (+1,6 %) et des emplois menacés (+5,7 %), traduit une augmentation de la portée sociale des procédures prises en charge.

Sur les neuf premiers mois de 2026, 151 652 nouveaux bénéficiaires sont recensés, contre 141 436 sur la même période de 2025, soit une hausse de 7,2 %. La progression est alimentée par les services aux entreprises (+23,3 %), les autres services (+22,8 %), l'enseignement, la santé et l'action sociale (+20,4 %), l'hébergement-restauration (+18,2 %) et l'industrie (+13,4 %). À l'opposé, les activités financières (-62,8 %), les transports (-29,2 %) et la construction (-3,5 %) restent orientés à la baisse.

Les écarts territoriaux sont marqués. Les bénéficiaires progressent de 87,4 % dans les Hauts-de-France et de 36,9 % en Centre-Val de Loire. Ils reculent notamment en Normandie (-23,8 %). L'Île-de-France demeure la première région en volume, avec 40 967 bénéficiaires, un niveau quasiment stable (+0,4 %).

Le salaire de référence médian des nouveaux bénéficiaires progresse de 2,9 % sur un an, pour atteindre 2 291 euros à fin septembre 2026, contre 2 227,50 euros en 2025. Les écarts sectoriels restent marqués : il s'échelonne de 1 949,50 euros dans les autres activités de services à 3 286,50 euros dans l'information-communication, soit une étendue de 1 337 euros ■

## 151 652

nouveaux bénéficiaires

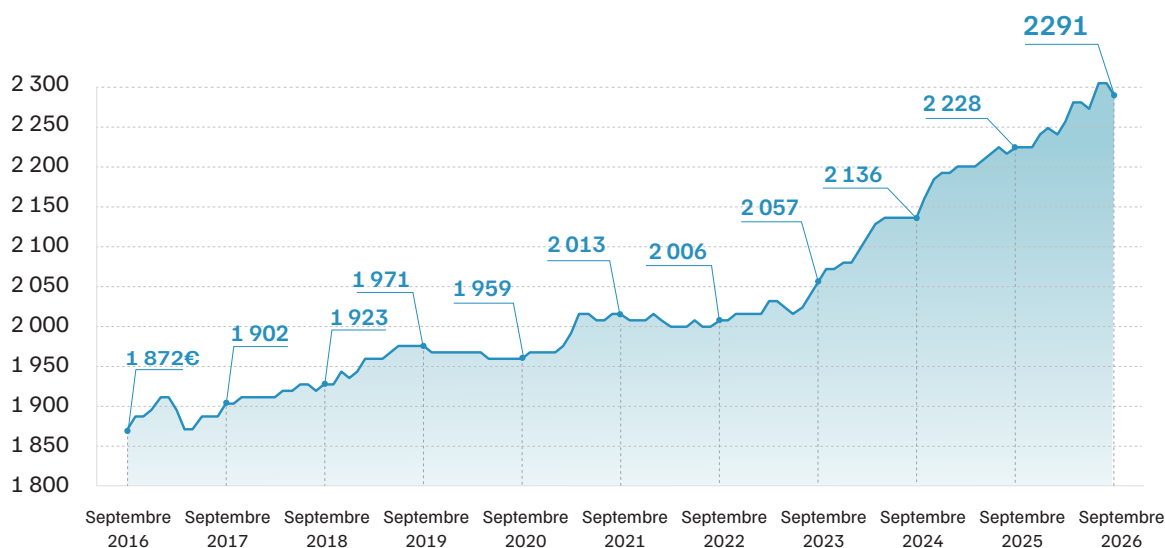
soutenus par l'AGS depuis janvier 2026

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES (sur 12 mois glissants)



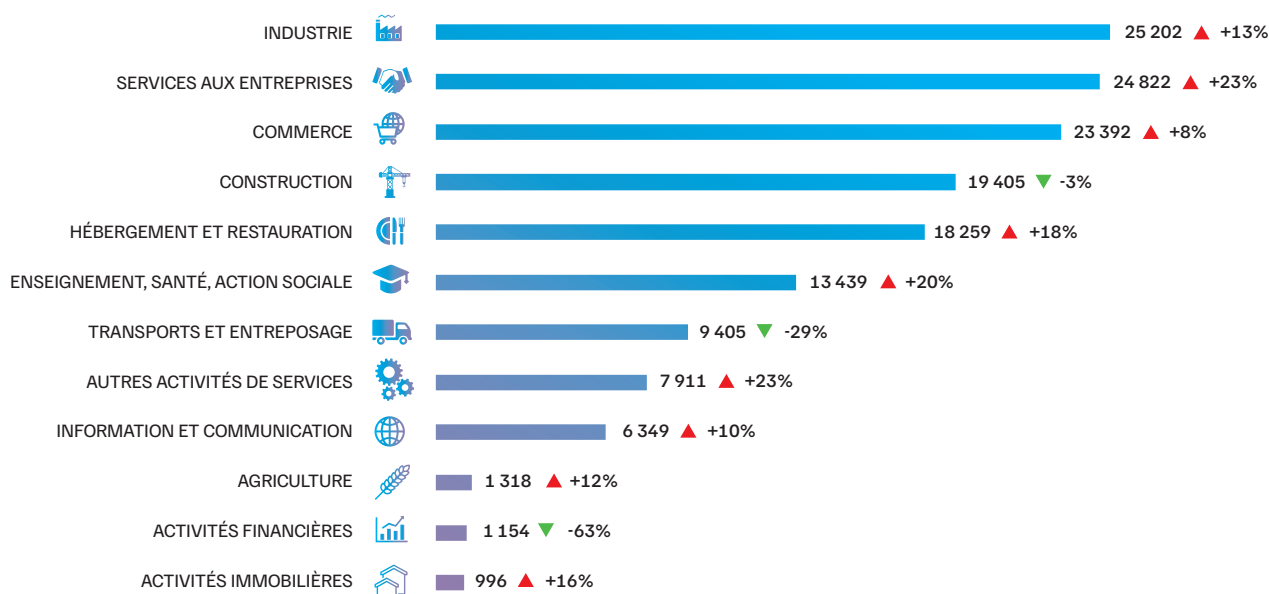
Données de l'AGS au 30 septembre 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

### ÉVOLUTION DU SALAIRE DE RÉFÉRENCE MÉDIAN DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES (en euros – sur 12 mois glissants)

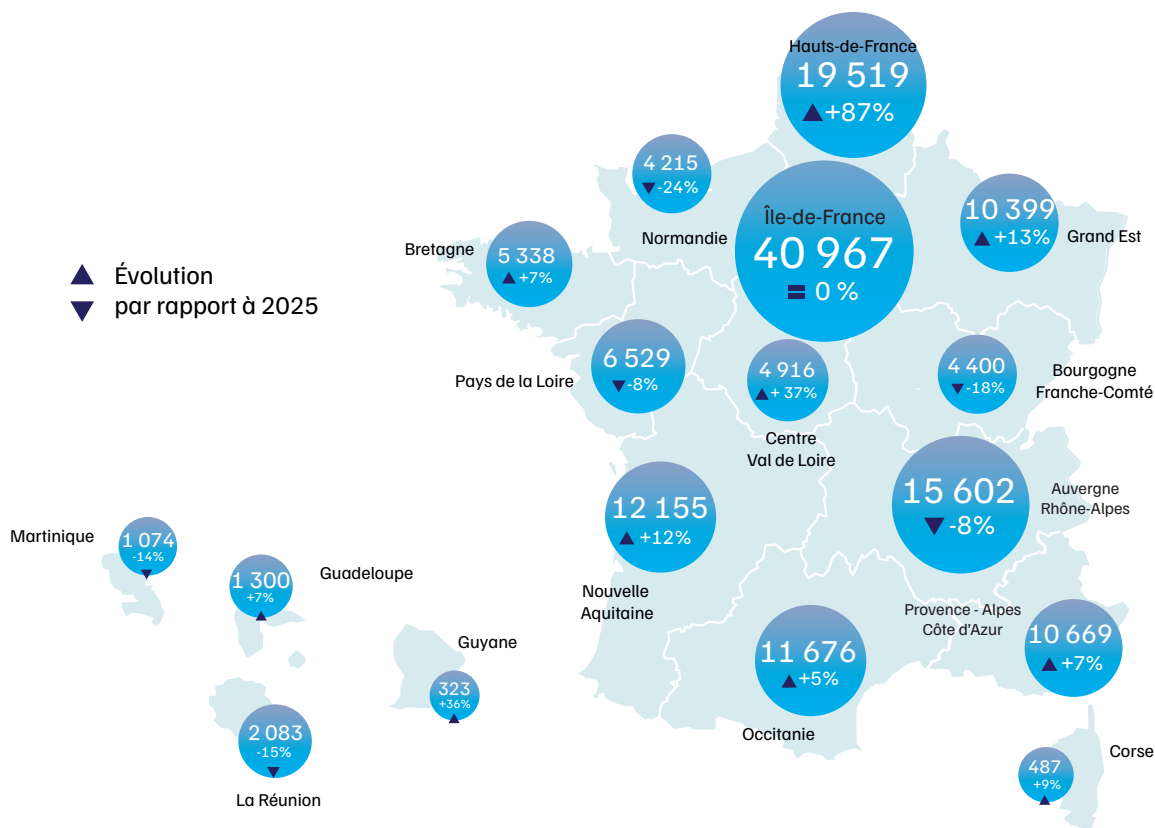


Données de l'AGS au 30 septembre 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

## RÉPARTITION DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



## NOMBRE DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES PAR RÉGION DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



# Le soutien de l'AGS aux salariés des entreprises en difficulté



À fin septembre 2026, les avances versées par l'AGS atteignent 2,514 milliards d'euros en cumul sur douze mois, contre 2,253 milliards un an auparavant, soit une hausse de 11,6 %. Cette progression, supérieure à celle des nouveaux bénéficiaires (+10,1 %), traduit une augmentation modérée du montant moyen mobilisé par salarié pris en charge.

Sur les neuf premiers mois de 2026, l'AGS a avancé 1,958 milliard d'euros, contre 1,678 milliard sur la même période de 2025, soit une hausse de 16,7 %. Cette progression est nettement supérieure à celle des nouveaux bénéficiaires (+7,2 %), ce qui traduit une augmentation sensible du montant moyen avancé par bénéficiaire sur la période.

La hausse est particulièrement marquée dans l'hébergement-restauration (+40,4 %), l'industrie (+31,7 %), l'information-communication (+21,7 %), les transports (+20,7 %) et les autres services (+20,2 %). L'industrie représente le premier poste, avec 441,1 millions d'euros

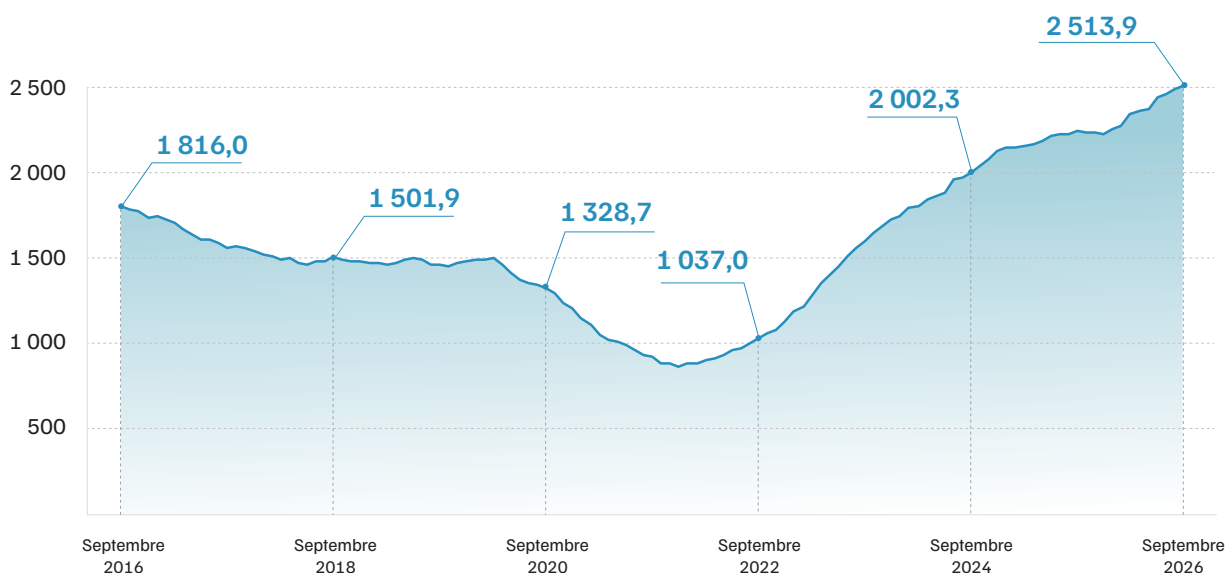
avancés, soit 22,5 % du total. À l'inverse, les montants diminuent dans les activités financières (-22,5 %) et restent presque stables dans l'immobilier (-0,1 %).

La répartition par taille d'entreprises montre que la hausse des avances se concentre sur les structures aux effectifs les plus importants. Les entreprises de plus de 100 salariés ne représentent que 0,7 % des interventions, mais concentrent 24,7 % des avances versées en 2026 contre 22,1 % l'année précédente. Ce décalage montre que le coût financier des interventions dépend moins du nombre de procédures que de la taille des entreprises concernées. ■

## 1 958 M€

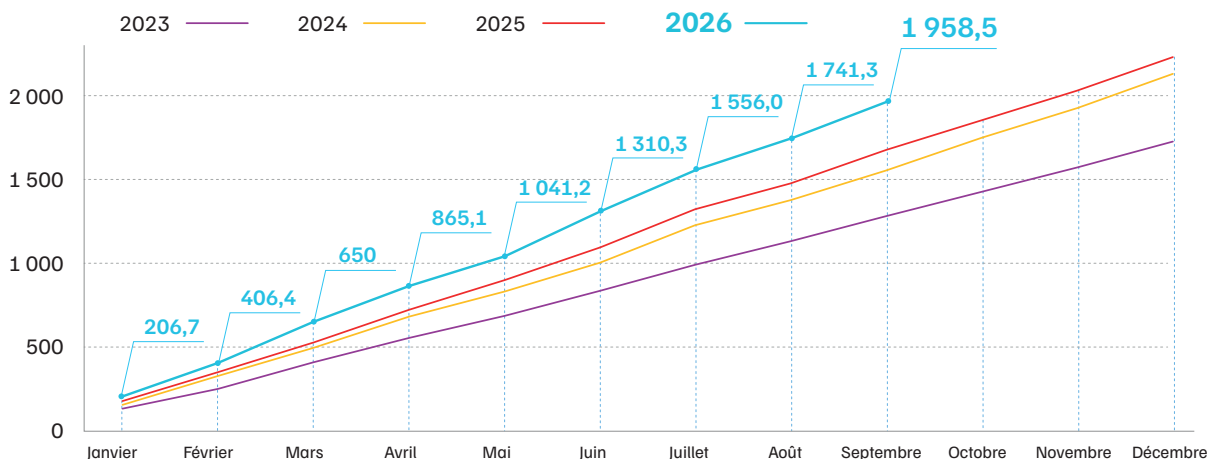
d'avances  
à fin septembre 2026

### ÉVOLUTION DES MONTANTS AVANCÉS (sur 12 mois glissants)



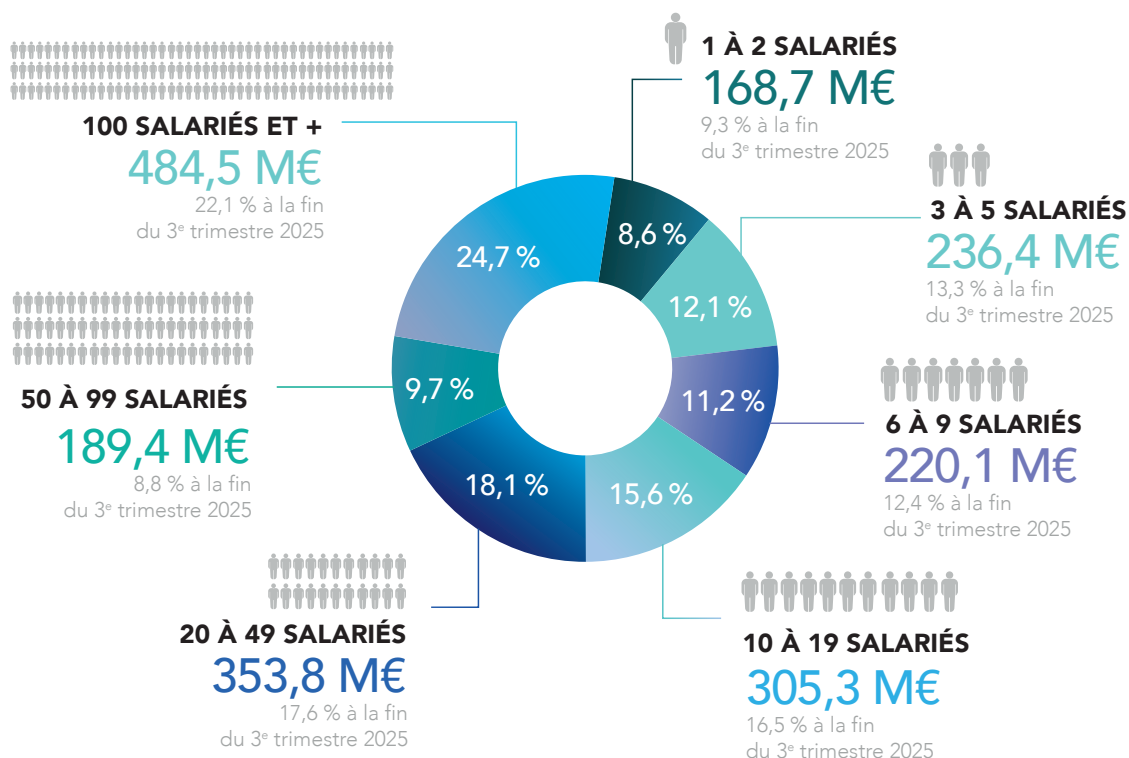
Données de l'AGS au 30 septembre 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

### MONTANTS AVANCÉS (en millions d'euros – en cumul mensuel et par année)



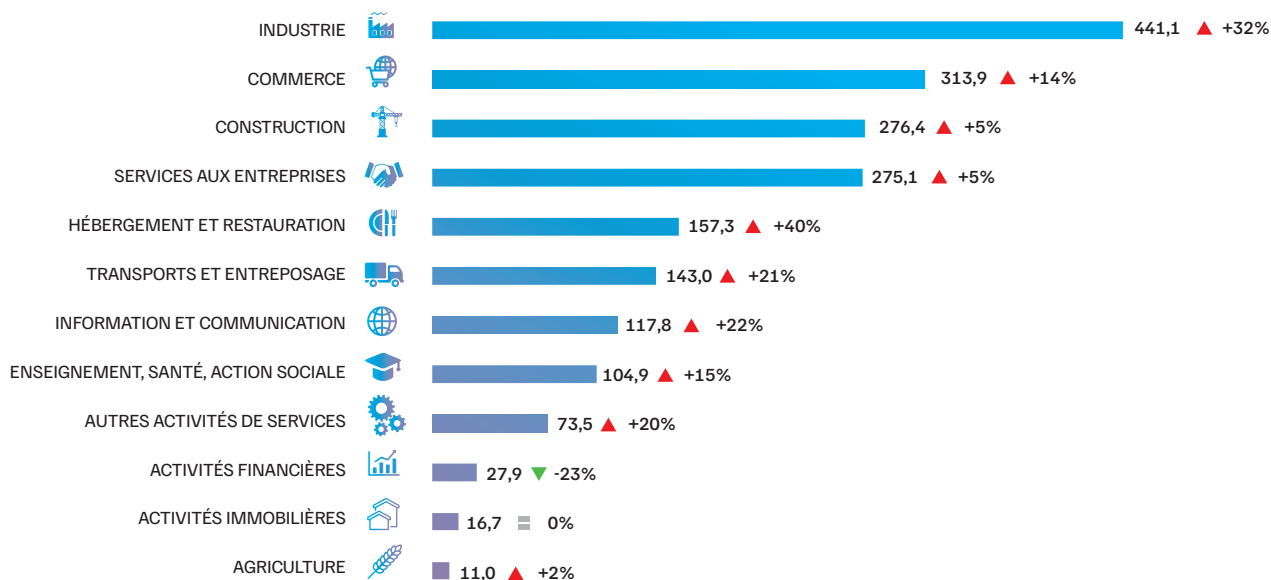
Données de l'AGS au 30 septembre 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

## AVANCES PAR TAILLE D'ENTREPRISES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



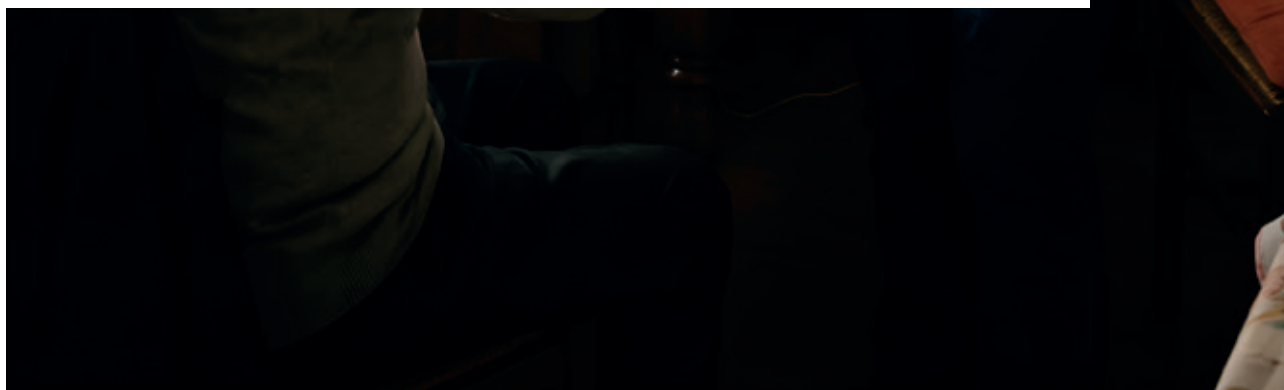
Les chiffres indiqués sur le diagramme correspondent au pourcentage à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2026

## LES VOLUMES D'AVANCES PAR SECTEUR DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026 (en millions d'euros)





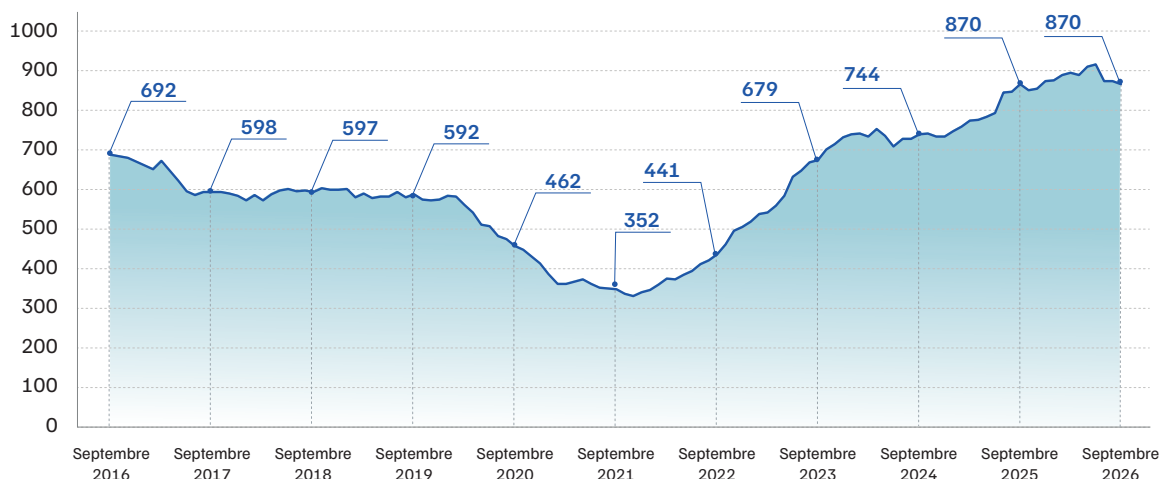
## Les Services à la personne



**À** fin septembre 2026, les services à la personne totalisent 870 interventions de l'AGS sur douze mois, un volume stable sur un an, alors que l'ensemble des secteurs progresse de 1,6 %. Le secteur présente donc une évolution globalement plus favorable, mais cette stabilité masque une recomposition des fragilités. Les activités de ménage progressent de 6,6 %, tandis que l'aide à domicile et la garde d'enfants reculent respectivement de 10,4 % et 11,9 %.

Les entreprises de moins de dix salariés concentrent 72 % des dossiers, mais les interventions augmentent de 33,3 % parmi les structures de 10 à 19 salariés, de 21,7 % parmi les structures de 50 à 99 salariés et de 27,8 % parmi les structures de plus de 100 salariés. Cette évolution traduit un déplacement partiel des difficultés du secteur vers des entreprises susceptibles d'employer davantage de salariés, à l'image de la tendance observée sur l'ensemble des secteurs ■

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFAIRES OUVERTES DANS LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE (sur 12 mois glissants)



**L**es dossiers ouverts par l'AGS auprès dans le secteur des services à la personne sont associés à 13 444 emplois menacés, soit une hausse de 22,6 % sur un an. Cette progression est près de quatre fois supérieure à celle observée tous secteurs confondus, limitée à 5,7 %, alors même que le nombre d'interventions de l'AGS reste stable dans ce secteur.

Cette divergence révèle une concentration des interventions auprès des entreprises aux effectifs plus importants. Les structures de plus de 100 salariés regroupent à elles seules 43,1 % des emplois menacés et expliquent l'essentiel de l'augmentation annuelle. Les activités de ménage et la garde d'enfants à domicile portent également la hausse, tandis que l'aide à domicile recule ■

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS MENACÉS DANS LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE (sur 12 mois glissants)



**À** fin septembre 2026, les services à la personne comptent 11 470 nouveaux bénéficiaires de l'AGS sur douze mois, en hausse de 11,6 %, contre 10,1 % pour l'ensemble des secteurs. L'écart reste modéré, mais confirme une exposition sociale légèrement plus dynamique dans ce secteur.

La progression est principalement portée par les activités de ménage et la garde d'enfants à domicile, qui regroupent 67,8 % des nouvelles prises en charge. Elle est partiellement compensée par le recul de l'aide à domicile. Les entreprises d'au moins 100 salariés jouent un rôle déterminant : elles concentrent 40,2 % des bénéficiaires et progressent de 39,3 % ■

## LES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DANS LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE

(sur 12 mois glissants)



**L**es montants avancés par l'AGS dans le secteur des services à la personne atteignent 67,6 millions d'euros sur douze mois, en hausse de 17,5 %, contre 11,6 % pour l'ensemble des secteurs. L'effort financier progresse donc sensiblement plus vite dans ce secteur.

Cette évolution est principalement portée par la garde d'enfants à domicile (+71,1 %), ainsi que les structures de plus de dix salariés. Les entreprises de plus de 100 salariés concentrent près du quart des avances, tandis que les catégories de 10 à 19 salariés et de 50 à 99 salariés enregistrent des progressions importantes, respectivement de 39,9 % et 34,3 % ■

## EVOLUTION DES AVANCES DANS LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE

(en millions d'euros sur 12 mois glissants)



**V**ieillesse de la population, aspiration au maintien à domicile, évolution des besoins des familles et difficultés de recrutement : le secteur des services à la personne fait face à des défis de plus en plus nombreux. Alors que la demande ne cesse de croître, les structures du secteur doivent composer avec des contraintes économiques persistantes qui fragilisent

leur modèle et leur capacité à répondre aux attentes des usagers. Au-delà des enjeux conjoncturels, ces tensions révèlent la nécessité de repenser durablement les conditions de développement d'un secteur devenu indispensable à la cohésion sociale et à l'accompagnement des grandes transitions démographiques. ■



## Services à la personne, entre besoins croissants et équilibres fragilisés : analyse d'un secteur sous tension

Dans cet entretien, **Loïc GOBÉ, Président de la FESP**, partage sa vision des grands défis auxquels sont confrontés les services à la personne.

**Pour commencer, pouvez-vous nous présenter la FESP (Fédération des entreprises de Services à la personne) et les missions qu'elle mène au service des entreprises de services à la personne ?**

La FESP est la Fédération leader du secteur des entreprises de services à la personne (SAP). En tant que Maison commune du secteur des SAP, elle représente plus de 4500 entreprises qui emploient près de 160 000 salariés qui interviennent dans tous les territoires sur l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile auprès des personnes âgées / handicapées, Garde d'enfants à domicile, Crèches / micro-crèches, ménage / repassage, soutien scolaire, etc.).

Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, elle représente et porte la voix des entreprises du secteur tant au niveau national que local. Elle œuvre au quotidien pour la défense et le développement du secteur ainsi que pour le renforcement de l'attractivité et de la professionnalisation des métiers.

**Entre vieillissement de la population, baisse de la natalité, conciliation vie personnelle et professionnelle et politiques publiques insuffisantes, quels sont selon vous les principaux enjeux et opportunités pour le secteur des services à la personne ?**

Les services à la personne sont vitaux pour notre société. Ils représentent 1,3 million de salariés qui interviennent chaque jour, partout en France, auprès de 4,5 millions de familles,

quels que soient leurs revenus ou leur situation. C'est une réalité sociale, économique et territoriale majeure.

De la petite enfance au grand âge, du ménage au soutien scolaire, du bricolage au jardinage, les services à la personne accompagnent les Français à toutes les étapes de leur vie. Ils participent concrètement à la cohésion sociale et à la vitalité de nos territoires.

Et les besoins vont continuer de croître : 2,4 millions de personnes sont aujourd'hui en perte d'autonomie, contre 3,6 millions attendus d'ici à 2030. Il manque 200 000 solutions d'accueil pour les enfants, les familles doivent toujours mieux concilier leurs vies personnelle et professionnelle. Avec des emplois non délocalisables et plus de 350 000 recrutements nécessaires d'ici à 2030, notre secteur doit être considéré comme stratégique.

Mais il y a un paradoxe politique : alors que l'on attend toujours plus de nos entreprises, on leur impose des contraintes



croissantes. Manque de professionnels, difficultés économiques, défaillances : particulièrement dans l'aide à domicile et la petite enfance, les obligations augmentent sans toujours être compensées, tandis que les prix restent encadrés et que les aides APA (Allocation personnalisée d'autonomie), PCH (Prestation de compensation du handicap), CMG «structure» (Complément de libre choix du mode de garde), PSU (Prestation de service unique) ne suivent pas suffisamment les coûts.

La FESP porte donc une exigence simple auprès des pouvoirs publics : donner aux entreprises la stabilité fiscale et les politiques publiques adaptées dont elles ont besoin pour répondre aux défis de l'autonomie et de la petite enfance. On ne peut pas afficher de grandes ambitions sociales sans donner les moyens de les réaliser.



### Comment les évolutions démographiques, qu'il s'agisse du vieillissement de la population ou des besoins en matière de petite enfance, transforment-elles les perspectives et les défis des entreprises de services à la personne ?

Le vieillissement est un enjeu démographique majeur et, oui, une perspective de développement pour les entreprises de services à la personne. Mais ce développement ne sera possible que si les politiques de l'autonomie accompagnent réellement la hausse des besoins.

90 % des personnes âgées souhaitent vieillir à domicile. Cette aspiration doit se traduire dans les choix publics.

Cela suppose une revalorisation de l'APA et de la PCH à la hauteur des besoins, une application homogène des mesures nationales sur l'ensemble des territoires et la possibilité, pour les structures, de répercuter les surcoûts qu'elles supportent. Sinon, nous créons un décalage intenable entre le choix du domicile que nous affirmons collectivement et la réalité de son financement.

Pour la petite enfance, le paradoxe est tout aussi fort. La baisse de la natalité ne fait pas disparaître le besoin : il manque déjà 200 000 solutions d'accueil et plus de 100 000 assistantes maternelles devraient partir à la retraite. Crèches, micro-crèches et garde à domicile restent indispensables pour

les enfants de 0 à 12 ans. Les politiques familiales doivent permettre aux parents de choisir un mode d'accueil adapté à leur situation, sans que le prix soit le seul critère. Elles doivent aussi tenir compte de l'équilibre économique des structures et des conditions d'exercice des professionnels.

### Le secteur devra recruter massivement dans les prochaines années. Comment répondre à cet enjeu tout en renforçant durablement l'attractivité des métiers ?

Avec plus de 1,3 million de professionnels, les services à la personne figurent parmi les grands secteurs d'emploi de proximité. Ils offrent des possibilités d'insertion, de progression et de reconversion professionnelle. Chaque année, des dizaines de milliers de salariés y sont formés et développent leurs compétences.

Mais l'ampleur du défi est considérable, il faut recruter plus de 350 000 équivalents temps plein d'ici à fin 2027. Ce défi ne pourra être relevé sans une mobilisation à la hauteur des besoins. Nous devons regarder les choses en face. Ces métiers sont indispensables, utiles et porteurs de sens. Ils ouvrent aussi des perspectives d'évolution, dans le secteur ou au-delà. Pourtant, ils souffrent toujours d'un déficit d'attractivité.

La FESP agit auprès des acteurs de l'emploi, des jeunes et des établissements de formation pour mieux faire connaître ces métiers et changer le regard porté sur eux. Cette action est indispensable, mais elle ne suffit pas.

L'attractivité se joue aussi sur des réalités très concrètes : les rémunérations, les déplacements, les conditions de travail et la possibilité de construire un parcours professionnel durable.

Or, dans l'autonomie comme dans les crèches et micro-crèches, la capacité des entreprises à agir dépend directement des politiques publiques. Lorsque les prix sont encadrés et que les règles fiscales et réglementaires changent sans cesse, les marges de manœuvre pour mieux rémunérer et fidéliser se réduisent. Nous ne pouvons pas demander aux entreprises d'améliorer l'attractivité sans leur donner les moyens économiques de le faire.





### Comment expliquez-vous les difficultés croissantes rencontrées par certaines entreprises de services à la personne et quelles évolutions seraient nécessaires pour préserver leur équilibre économique ?

Nous observons une progression préoccupante des difficultés et des défaillances. Il serait trop facile de les attribuer systématiquement à une mauvaise gestion ou à l'absence de demande. Souvent, c'est la déconnexion entre les décisions publiques, les coûts réels des entreprises et les besoins des familles qui fragilise les structures.

Prenons les micro-crèches : lorsqu'elles sont tenues à l'écart des politiques familiales déployées depuis 2022, tandis que leurs charges augmentent et que leurs prix sont contraints, leur équilibre économique devient extrêmement difficile. On ne peut ignorer la responsabilité des choix publics dans cette situation.

Même constat pour l'aide à domicile : le coût de revient d'une heure se situe, selon les chiffres cités ici, entre 32 et 35 euros, tandis que le tarif socle de référence mentionné dans le document est de 25 euros. Ce décalage pose une question de soutenabilité que les pouvoirs publics ne peuvent éluder.

À cela s'ajoute l'inflation des normes et des obligations administratives. Simplifier la vie des dirigeants n'est pas un sujet secondaire, c'est leur permettre de consacrer davantage de temps et de moyens aux salariés et aux bénéficiaires.

### Comment imaginez-vous le secteur des services à la personne à l'horizon 2030 ?

À l'horizon 2030, notre secteur devra répondre à des besoins croissants tout en surmontant les pénuries de professionnels. Cela impose d'investir dans l'attractivité des métiers, la formation et la fidélisation. Les entreprises ont un rôle essentiel à jouer, mais elles ne pourront relever seules ce défi.

Nous devons aussi affronter une contradiction, les besoins des familles augmentent alors que les budgets publics risquent de se contracter. Il faudra donc des choix clairs, lisibles et cohérents avec les objectifs affichés en matière d'autonomie et de petite enfance.

Enfin, les outils numériques et l'intelligence artificielle transformeront les organisations. Les entreprises devront s'en saisir pour mieux accompagner le travail de leurs équipes, gagner en efficacité et libérer du temps pour la qualité du service. L'innovation doit être mise au service des professionnels et des familles.

### Au regard des mutations démographiques, économiques et sociétales en cours, êtes-vous finalement plutôt optimiste ou prudent quant à l'avenir des services à la personne ?

Je suis optimiste sur l'avenir des services à la personne parce que leur utilité ne fait aucun doute et que les besoins des familles vont continuer de grandir. Mais cet optimisme n'est pas un blanc-seing. Sans stabilité fiscale, sans politiques de l'autonomie et de la famille à la hauteur des besoins, nos entreprises ne pourront pas apporter toutes les réponses attendues. Notre message est clair : sans les services à la personne, la société ne peut pas fonctionner. Il est temps que les décisions publiques traduisent pleinement cette réalité ■



## Découvrez notre nouveau site internet !

Plus simple,  
plus intuitif, plus utile.  
Notre site fait peau neuve  
pour mieux  
vous accompagner  
au quotidien.



- Des parcours utilisateurs repensés, plus fluides et plus rapides,
- un chatbot intelligent pour répondre à vos questions en temps réel,
- un fonds documentaire juridique complet et régulièrement mis à jour,
- une newsletter hebdomadaire gratuite dédiée à la veille juridique sur les entreprises en difficulté.

Un nouvel espace pensé pour les professionnels, au service de l'information juridique et de l'efficacité.  
Explorez dès maintenant notre nouveau site.



Retrouvez toutes les parutions  
de **L'OBSERVATOIRE AGS**  
sur notre site Internet

### Les données économiques exclusives sur la garantie des salaires

Conjoncture entreprises est un magazine économique trimestriel qui propose des données exclusives sur la garantie des salaires et l'intervention de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Au-delà des chiffres, il offre un éclairage concret sur la santé économique des entreprises françaises et les dynamiques de l'emploi.

Dans chaque numéro, vous retrouvez notamment des chiffres clés sur l'activité de l'AGS, un focus sur les entreprises impactées et l'ouverture de procédures collectives, le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie ainsi qu'une analyse d'un invité sur la vie économique.

Et notre actualité  
sur [notre page LinkedIn](#)



[AGS - La garantie des salaires](#)



*L'AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de l'AGS.*

Plus d'informations sur la garantie des salaires, l'AGS,  
les statistiques annuelles et trimestrielles sur Internet :

**ags-garantie-salaires.org**

AGS  
37 rue du rocher - 75008 Paris  
Tél. : 01 55 50 23 00

E-mail :  
[agscommunication@delegation-ags.fr](mailto:agscommunication@delegation-ags.fr)